

## *UNE INSTITUTION D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME*

### **L'Institut international des droits de l'homme** *(Strasbourg-France)*

Des événements relativement récents ont montré, s'il en était encore besoin, l'importance de l'information et de l'enseignement en matière de droits de l'homme. Il appartient en premier lieu aux citoyens de défendre leurs droits, c'est-à-dire de réclamer le bénéfice de la protection que leur offrent les instruments, nationaux et internationaux, garantissant leurs droits et libertés fondamentaux. Or, même dans des pays démocratiques, respectueux de ces droits et libertés, les instruments internationaux sont insuffisamment connus. La Convention européenne des droits de l'homme elle-même n'est peut-être pas «utilisée» autant qu'elle pourrait l'être par des citoyens européens et l'on peut se demander si les différences dans le nombre des requêtes individuelles en provenance de différents pays, adressées à la Commission européenne des droits de l'homme, ne sont pas liées au degré de connaissance qu'ont les résidents de tel ou tel pays partie à la Convention des possibilités qu'offre cet instrument.

L'enseignement des instruments internationaux protégeant les droits de l'homme est donc un élément indispensable du fonctionnement des systèmes de garantie, donc de toute protection effective. C'est à cette tâche que se voue depuis bientôt vingt ans l'Institut international des droits de l'homme, conformément aux vœux de son fondateur, René Cassin, à qui son rôle dans la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'homme et son combat permanent pour la garantie internationale des libertés et droits fondamentaux de tous les individus avaient valu le Prix Nobel de la Paix, en 1968.

Toutefois, dans ce domaine aussi, comme dans d'autres, on peut rappeler la parole: la moisson est grande et les ouvriers peu nombreux.

Comment toucher tous les citoyens de tous les pays pour les rendre attentifs à leurs droits et libertés et aux moyens que la communauté internationale met à leur disposition pour se défendre? René Cassin a trouvé la formule qui devait devenir un programme: «**former les formateurs**».

\*

\* \*

C'est ainsi que depuis dix-huit ans l'Institut international des droits de l'homme organise des cours à l'intention des enseignants, des futurs enseignants, des étudiants, mais aussi de ceux qui ont ou qui auront un jour à connaître professionnellement des questions touchant à des droits et libertés fondamentaux: magistrats, avocats, diplomates, fonctionnaires nationaux ou internationaux, militants d'associations de défense des droits de l'homme. Cet enseignement a beaucoup évolué au cours de ces dix-huit années, mais son esprit et certains principes d'organisation sont constants. Au départ, des cours et des séminaires donnés pendant trois semaines ont réuni environ soixante-dix auditeurs. Ces dernières années, à chacune des sessions — dont la durée est rapidement passée à quatre semaines — environ 300 personnes de 60 à 70 pays y ont participé. Bien que fortement enraciné dans les traditions européennes et en étroite collaboration avec le Conseil de l'Europe, la Commission et la Cour européennes des droits de l'homme, l'enseignement s'adresse aussi, ou même avant tout, à des non-Européens, conformément à la vocation mondiale de l'Institut. On doit souligner que les participants en provenance des pays de l'Europe occidentale ne sont généralement qu'une minorité.

La structure des cours, qui ont lieu à Strasbourg chaque année au mois de juillet dans les locaux de la Faculté de droit, aimablement mis à la disposition de l'Institut, a évolué au cours des années, selon les exigences de l'enseignement. En 1987, la session comportait trois éléments principaux: des conférences introductives, les cours fondamentaux et les conférences thématiques.

Les conférences introductives, données soit en français soit en anglais, ont pour vocation de poser les problèmes essentiels en la matière: fondements philosophiques ou anthropologiques de la protection des droits de l'homme, universalité de ces droits, évolution historique, articulation des grands systèmes de protection internationale. Elles occupent les matinées de la première semaine de la session à raison de trois heures par jour.

Les cours fondamentaux portent dans le détail sur les principaux systèmes de protection des droits de l'homme et sur le droit humanitaire, à raison d'une semaine par grand système: celui des Nations Unies, le système européen et le système américain. Chaque enseignement comporte dix heures de cours magistraux et de séminaires. Comme il s'agit de

connaissances de base indispensables à chaque participant, ces cours sont professés parallèlement en trois langues: anglais, espagnol, français. Les enseignants sont avant tout des praticiens: on doit souligner à cet égard la participation bénévole de membres du Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme et du Secrétariat de la Commission européenne des droits de l'homme ainsi que de collaborateurs du Secrétariat du Conseil de l'Europe. De même, les cours portant sur le système américain sont donnés par des juges à la Cour interaméricaine des droits de l'homme et par des agents de la Commission interaméricaine. Enfin, le Comité international de la Croix-Rouge, en collaboration avec l'Institut Henry-Dunant, assure l'enseignement du droit humanitaire pendant une semaine de la session.

Les après-midi des quatre semaines d'enseignement étant occupés par les cours fondamentaux, la troisième composante de l'enseignement, les conférences thématiques, est regroupée dans les matinées des deuxième, troisième et quatrième semaines. Ces conférences sont données soit en français soit en anglais. Elles portent sur un thème central qui varie d'une année à l'autre. Ont été traités ainsi, en 1984: «Sciences, technologie et droits de l'homme»; en 1985: «La dignité humaine dans la diversité» et «Les normes internationales interdisant la torture»; en 1986: «La responsabilité des Etats et des individus pour le respect des droits de l'homme»; en 1987: «Les droits de l'homme dans un monde multiculturel». Des séries de trois à cinq conférences présentent les différents aspects du thème central. Dans un souci de constant renouvellement, l'Institut invite rarement plus d'une fois le même enseignant pour participer à l'enseignement thématique. Ainsi, un très grand nombre de personnalités scientifiques et de praticiens des droits de l'homme ont pu présenter et développer leurs vues à Strasbourg. Par ailleurs, des contacts sont prévus entre professeurs eux-mêmes d'une part, professeurs et étudiants de l'autre: chaque semaine, une table ronde réunit les professeurs présents à Strasbourg et les étudiants.

Bien que l'Institut envoie le programme de la session à environ 2500 destinataires (Universités et autres établissements d'enseignement, enseignants, institutions publiques ou privées), pour une large part des participants viennent sur la foi de ce qu'ils ont entendu dire de l'Institut. En effet, dans le monde entier, il existe à l'heure actuelle plus de 4000 personnes ayant participé à une ou plusieurs sessions et plusieurs centaines de personnalités — souvent de très haut niveau — qui y ont enseigné. Ainsi, il y a un véritable réseau mondial d'amis de l'Institut, dont beaucoup sont restés fidèles à Strasbourg. Pour les responsables de l'Institut, c'est toujours une satisfaction que d'inviter un ancien participant à enseigner lors d'une session, que d'en rencontrer dans une organisation internationale, une association militante ou une Université.

Les participants à la session qui ont fait preuve d'assiduité dans la fréquentation des cours et des conférences reçoivent un certificat attestant leur présence. Mais la voie royale est le diplôme de l'Institut, qui nécessite des connaissances approfondies, et en particulier des bases juridiques solides. Les conditions d'admission aux examens sont telles qu'en moyenne environ 25 candidats peuvent se présenter aux épreuves (écrites, pratiques et orales) et que d'une année à l'autre le nombre des diplômés se situe autour de 6 à 8. Les diplômés ayant obtenu la mention *cum laude* sont encore plus rares : en moyenne, cette mention est décernée une fois tous les deux ou trois ans. La sévérité de ces conditions a, toutefois, comme résultat, que quelques années plus tard on retrouve la plupart des diplômés de l'Institut dans de hautes fonctions, le plus souvent ayant des tâches qui leur permettent d'utiliser les connaissances qu'ils ont acquises dans le domaine de la protection internationale des droits de l'homme.

\*

\* \*

Chaque année, une forte proportion des participants, entre 50 et 60, sont des enseignants dans différentes universités, principalement dans les Facultés de droit. Leur âge varie entre 24 et 70 ans ; leur niveau, entre l'assistant et le professeur chevronné. Ceux-ci suivent les séminaires du Centre international pour l'enseignement des droits de l'homme dans les universités (CIEDHU). Chaque après-midi un séminaire spécial est organisé à leur intention : c'est une occasion d'échanger des connaissances et des expériences dans le domaine de l'enseignement des droits de l'homme comme dans celui de la recherche. Le fait est que trop souvent l'enseignement des droits de l'homme dans les Facultés de droit n'est pas donné d'une façon homogène : les différents aspects de la matière sont dispersés entre des cours de droit constitutionnel, de libertés publiques, de droit pénal, de droit administratif, de droit international public, voire de droit social. Le CIEDHU rend ainsi de précieux services pour apporter une optique globale dans ce domaine essentiel et pour aider en particulier ceux des enseignants qui entendent y consacrer un cours spécifique. Bien entendu, les échanges et informations qui ont lieu dans le cadre de ce séminaire portent non seulement sur la matière elle-même, mais aussi sur la documentation et sur les méthodes d'enseignement.

En dehors de ces séminaires spéciaux pour enseignants universitaires, tenus en 1987 pour la 15<sup>e</sup> fois, l'Institut peut offrir la possibilité à différents groupements ou institutions d'organiser des séries de conférences ou de séminaires sur des sujets spéciaux, en fin d'après-midi, après les cinq cours et conférences quotidiens de l'Institut lui-même. Ainsi, des cours spéciaux

portant sur les droits des peuples indigènes ont eu lieu en 1984 et, depuis 1985, le groupe anglais *Interrights* offre chaque année des séances en anglais pour des praticiens qui désirent se familiariser davantage avec des aspects procéduraux de mécanismes internationaux protégeant les droits de l'homme.

Il est bien évident que l'enseignement ne saurait se passer de matériel. Au début de la session, chaque participant reçoit une importante documentation, comportant notamment les résumés des cours qui devront être professés. Une mention particulière doit être faite des ouvrages spécialement préparés à l'intention des auditeurs de la session. Ainsi, un manuel sur la Convention européenne des droits de l'homme et l'importante jurisprudence qui s'y rattache a été préparée par le greffier-adjoint de la Cour européenne des droits de l'homme, M. H. Petzold. L'ouvrage, dont les versions française et anglaise (environ 420 pages chacune) s'approchent de leur cinquième édition, est en train d'être traduit en espagnol. A l'instar de ce manuel, d'éminents professeurs américains, M<sup>me</sup> Dinah Shelton, M. Thomas Buergenthal et M. R. Norris, ont préparé un ouvrage équivalent pour le système américain de protection des droits de l'homme («Protecting Human Rights in the Americas»). Ecrit en anglais, cet ouvrage a également été traduit en espagnol et en est à sa deuxième édition. Il a obtenu une distinction de l'Association américaine des avocats (American Bar Association); il est permis de penser que le travail qui se fait à l'Institut de Strasbourg a été reconnu aussi de cette façon.

\*

\* \*

Une des «retombées» les plus sympathiques des activités d'enseignement de l'Institut a été l'initiative, prise par un groupe d'étudiants de Strasbourg, d'organiser chaque année une compétition juridique, la *Compétition René Cassin*, sur un thème imaginaire mais dont les éléments sont très près des réalités. Des équipes d'étudiants doivent préparer des mémoires et des plaidoiries sur un cas de violation alléguée de la Convention européenne des droits de l'homme. Le jury se compose de juges de la Cour européenne, mais aussi de professeurs et d'avocats. La Cour européenne des droits de l'homme a bien voulu prêter ses locaux et accorder son appui aux deux compétitions qui ont eu lieu jusqu'ici et qui connaissent un grand succès: contre quatre équipes participant à la première compétition, depuis 1986 chaque année, une dizaine d'équipes de sept pays s'affrontent en démontrant une connaissance de la Convention européenne et un esprit juridique que les aînés n'auraient pas désavoués.

Répandre ainsi la connaissance des systèmes internationaux protégeant les droits de l'homme, inciter à la réflexion, aider à propager idées et

expériences sont, certes, des fonctions d'importance fondamentale, mais elles ne sont pas suffisantes. L'enseignement des droits de l'homme doit être non seulement complété mais en quelque sorte précédé par l'éducation au respect des droits de l'homme. Le niveau universitaire ne peut assurer cette tâche, il est nécessaire d'aller vers ceux qui sont plus jeunes et dont la personnalité est encore en train de se former. C'est ainsi que, faisant suite à de nombreuses études et recommandations, notamment du Conseil de l'Europe, l'Institut international des droits de l'homme a lancé un programme d'études pour les enseignants des écoles secondaires et des écoles normales. L'objectif de ce programme d'une semaine, qui s'est tenu jusqu'ici cinq fois en français et deux fois en anglais, est d'étudier les méthodes pédagogiques les plus adaptées pour éduquer des jeunes dans la connaissance et le respect des droits de l'homme.

\*

\* \*

Qu'il soit permis de mentionner encore ici un aspect des activités de l'Institut qui est en principe orienté vers le grand public mais qui en fait s'adresse aussi beaucoup aux jeunes: le Festival du Film, dont la seizième édition est actuellement en préparation. Environ 80 films sont ainsi projetés chaque année pendant une semaine sur des écrans de Strasbourg et de plusieurs villes voisines. Ils ont pour thème commun la réflexion sur la dignité humaine et sur son respect, fondements véritables des droits de l'homme. Les prix qui y sont décernés ont permis de déceler des œuvres parfois peu connues mais de grande qualité. Néanmoins, c'est surtout la sensibilisation du public aux droits de l'homme dans des sociétés désormais caractérisées par un multiculturalisme incontournable, qui constitue l'apport majeur de cette activité aux objectifs de l'Institut.

Enfin, en matière de recherche, complément indispensable de tout enseignement, l'Institut s'est montré essentiellement comme un instrument propre à organiser la réflexion collective sur des thèmes spécifiques. Plusieurs dizaines de colloques ont ainsi été organisés depuis 1969, au gré des problèmes qui se posent aux droits de l'homme par l'évolution de la pensée et des sensibilités et aussi parfois par des événements. Parmi les grands thèmes traités au cours des dernières années, qu'il soit permis de rappeler l'environnement et les droits de l'homme, la liberté de religion, les droits économiques et sociaux dans les démocraties occidentales, la discrimination raciale et les populations autochtones, les problèmes liés à l'adhésion des Communautés européennes à la Convention européenne des droits de l'homme, les travailleurs étrangers en situation irrégulière, le concept de «droit des peuples», le droit de quitter son pays, l'enseignement des droits de l'homme, etc.

La jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme a été particulièrement évoquée à l'occasion du colloque, organisé en commun avec la Faculté de droit de Strasbourg et avec le Conseil de l'Europe, sur l'application de la Convention européenne par les juridictions françaises et au cours d'une courte session de recyclage — qui sera sans doute suivie d'autres — à l'intention des avocats francophones sur les possibilités qu'offre la Convention européenne pour la défense des droits et des libertés. Plusieurs de ces travaux ont été publiés soit dans le *Human Rights Law Journal* auquel est associé l'Institut international des droits de l'homme, soit en volumes séparés.

Ces réunions ont aussi été une occasion de collaborer avec un grand nombre d'institutions, universitaires ou non : l'Université d'Essex, la Fondation hellénique des droits de l'homme, l'Université de Santa Clara en Californie, la Commission des droits de la personne du Québec, l'Université Columbia de New York, etc., et bien entendu, le Conseil de l'Europe — son secrétariat général aussi bien que les organes créés par la Convention européenne des droits de l'homme. Il serait fastidieux d'énumérer les personnalités et les institutions avec lesquelles l'Institut entretient des relations suivies ou occasionnelles de coopération. Qu'il soit permis de citer, à titre d'exemple, l'Institut interaméricain des droits de l'homme, l'Institut international de droit humanitaire, l'Université de Zagazig en Egypte, l'Institut Jacob Blaustein de New York, l'Institut Henry-Dunant de Genève, la Fondation Ford, etc., et naturellement l'Organisation des Nations Unies et l'Unesco.

Unique centre mondial dispensant chaque année un enseignement complet sur la protection internationale des droits de l'homme, tourné vers tous les continents, et les différentes cultures, l'Institut entend continuer sa vocation, à la fois mondiale et européenne, au service de tous les humains et fait appel à tous ceux qui croient en l'homme et son avenir pour l'assister dans sa tâche.

**Alexandre Kiss**  
*Secrétaire général*  
*de l'Institut international*  
*des droits de l'homme*